

Quant aux modifications proposées le 28 octobre, le ministre des Finances reconnaît la valeur de la demande faite par les caisses populaires et établit que celles-ci, contrairement aux petites sociétés, pourront jouir d'un revenu accumulé après déduction d'impôt, ce qui veut dire que si une caisse populaire ou une société touche un revenu imposable de \$50,000, après huit ans, la société aurait atteint les \$400,000 et serait sujette au taux des autres sociétés dites publiques, d'après la définition que donne le bill C-259.

Or, le ministre des Finances ayant reconnu la demande des caisses populaires a dit: Si, par hypothèse, votre revenu imposable est de \$50,000, vous paierez \$25,000 d'impôt et ensuite, ces \$25,000 seront déduits de votre revenu pour fin du calcul du plafonnement. Ceci veut dire qu'avant d'atteindre un plafonnement de \$400,000, d'après les exemples donnés et ceux que j'ai à l'esprit, il faudrait qu'une période de 16 ans, au lieu de huit, s'écoule avant que le maximum ne soit atteint.

De plus, on a prévu, dans les modifications, le paiement des impôts à raison d'un dixième par année pour donner l'occasion aux caisses populaires, aux coopératives et aux caisses de crédit, de se familiariser avec les nouvelles obligations qu'elles devront automatiquement assumer en vertu de la loi, en plus de leur permettre de planifier leurs finances conformément à la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu.

Nous avons réussi là quelque chose de raisonnable. Je crois que les caisses populaires, en général, sont satisfaites. Évidemment, aucun contribuable n'est toujours satisfait de son sort. On paie toujours trop d'impôt, et l'on dit toujours qu'on en paie plus que son voisin.

Cependant, à mon avis, le gouvernement a fait son possible. Les modifications sont très acceptables, et j'espère que les caisses populaires les accepteront également.

M. La Salle: Monsieur le président, j'aimerais, à l'instar de bien d'autres députés, exprimer mes opinions sur les articles que nous discutons ce soir. Ces articles sont d'une extrême importance pour la population canadienne.

Plusieurs députés ont déjà sollicité une plus grande compréhension de la part du ministre à l'égard du mouvement coopératif, y compris celui des caisses de crédit et des caisses populaires.

Je crois qu'il incombe à chaque député de demander au gouvernement de porter une attention particulière aux mouvements coopératifs, eu égard aux objectifs qu'ils poursuivent.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler l'origine et le but de ces mouvements. D'ailleurs, plusieurs arguments ont été présentés au gouvernement, arguments qui demandaient de sauvegarder le caractère particulier des mouvements coopératifs. Je crois toujours que ces instances étaient parfaitement justifiées. J'espère donc que peu de députés hésiteront à prendre part au débat sur ces articles, afin de sensibiliser le ministre aux demandes des mouvements coopératifs.

• (8.50 p.m.)

Il est vrai que certains correctifs ont été apportés à la suite d'instances faites par ces mouvements. Il semble pourtant que ces correctifs auraient pu favoriser davantage les mouvements coopératifs, les caisses populaires et les caisses de crédit.

Je voudrais surtout souligner l'objectivité des mémoires qui ont été présentés. J'ai lu avec attention plusieurs d'entre eux, et ils permettent de constater à quel point ces

mouvements respectent le gouvernement. Je me réjouis de voir que ces organismes n'ont pas tenté de démolir ou de critiquer le gouvernement, mais ont plutôt donné un sens positif à leurs instances, et cela explique déjà le geste qu'a posé l'honorable ministre des Finances (M. Benson) en faveur de ces mouvements. Mais encore faut-il continuer à demander une nouvelle orientation des plus particulière de la part du ministre, à l'avantage de ces mouvements.

Il est certes important que chaque député ne limite pas ses efforts pour sensibiliser le gouvernement et le ministre responsable, afin que des correctifs soient apportés le plus vite possible. Si je l'ai bien compris, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) a avoué tantôt que le gouvernement considèrerait toujours la possibilité de présenter d'autres amendements, si cela s'avérait nécessaire. J'ose croire que grâce à la participation de tous les députés qui connaissent ce que c'est qu'un mouvement coopératif, car il en existe dans leurs circonscriptions respectives, le gouvernement accueillera les demandes de ces mouvements coopératifs, compte tenu toujours des intérêts que ces derniers représentent. Certains députés du Québec sauront exprimer leurs vues sur les mouvements coopératifs de leur région, mais je connais trop l'œuvre des caisses populaires au Québec pour ne pas faire certaines observations. Les caisses populaires se sont toujours portées à la défense de l'intérêt public, et comme les mouvements coopératifs en général, elles ont droit à s'attendre que le gouvernement les sauvegarde et les aide, ce qui d'ailleurs est notre devoir à tous.

Je demande à tous les députés de prendre quelques minutes pour tâcher de sensibiliser le ministre à l'intérêt que la population porte à ce mouvement et aux sollicitudes dont elles devraient être l'objet.

Le mouvement des caisses Desjardins de la province de Québec a été en un certain sens une école d'épargne. Il a appris à des milliers de Québécois qu'il fallait épargner, pourquoi il fallait épargner et comment il fallait épargner. Je sais aussi qu'on a réussi à orienter les citoyens du Québec vers le domaine des affaires, et ce grâce aux efforts des caisses Desjardins, qui ont rendu des services de toutes sortes aux gagne-petit.

Nous savons tous, au Québec, combien ce mouvement des caisses Desjardins a réussi à accomplir des choses formidables. Si l'on fait l'historique des caisses populaires, ou constate qu'au début, elles n'étaient pas prises au sérieux par certains hommes d'affaires qui trouvaient qu'elles ne s'adressaient qu'aux Canadiens moyens.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que cet organisme, au point de vue économique, a le mieux réussi, dans la province de Québec, et nous nous en réjouissons, tout comme nous le faisons pour un mouvement coopératif qui, grâce à ses efforts, poursuit des objectifs des plus louables. A mon avis, c'est une tâche des plus nobles que celle des mouvements coopératifs, des caisses de dépôts ou de crédit.

Considérant les buts visés par ces organismes, je pense qu'il est de mon devoir, en tant que représentant de Joliette, de demander au gouvernement de leur permettre de conserver leur caractère particulier et de trouver le moyen de leur donner une aide encore plus substantielle.

Certains gens prétendent que les caisses populaires, aujourd'hui, accepteront de payer des impôts parce qu'elles sont devenues un mouvement financièrement mieux établi, étant donné que les caisses populaires, les mouvements coopératifs ou certaines coopératives connaissent